



Asbl soutenue par le Service Éducation Permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement

L'impunité, un écueil
sur le chemin de la paix

ANALYSE 2007

L'impunité, un écueil sur le chemin de la paix

Un écueil infranchissable et incontournable : l'impunité

La Commission Justice et Paix francophone de Belgique¹ œuvre, notamment au plan international, sur les questions de paix, de sécurité et de défense. Elle le fait dans une démarche de réflexion et d'analyse qui prend en compte les situations de pays dont elle a tout particulièrement souci : ceux d'Afrique Centrale – Burundi, RDC et Rwanda, ainsi que d'Amérique Latine : Pérou, Mexique et Guatemala.

La contribution qu'elle tient à partager dans ces quelques lignes ne s'attache pas faire état des activités réalisées ou en projet sur l'ensemble de ces problématiques. Elle a pour objectif de mettre en exergue un écueil rencontré comme infranchissable et incontournable sur les chemins qui mènent à la paix : l'impunité à la suite de violences, et ses conséquences, immédiates parfois, mais à terme certainement, sur les chances de paix pour les populations qui y sont confrontées.

Au-delà de l'innommable, y a-t-il des chemins de paix ?

Après la haine, après la guerre civile, après les « crime contre l'humanité » subis par une frange de population de la part d'une autre avec qui elle doit continuer à vivre, y a-t-il des chemins de justice et de paix ?

Comment recréer du lien avec ceux-là qu'il faut côtoyer chaque jour et qui s'étaient révélés, hier, des ennemis implacables, parfois cruels voire d'une barbarie innommable ? En d'autres mots, comment parvenir à refonder la paix sur un sol encore miné par les ornières des rancœurs, les fosses communes des victimes et les marques indélébiles laissées par les bourreaux ?

Comment vivre ensemble, avec des stigmates aussi tenaces et des cicatrices aussi douloureuses qui taraudent les esprits et les cœurs dans toute la population, victimes et agresseurs ?

Notre Commission se penche depuis plusieurs années sur ces questions, lancinantes pour celles et ceux qui y sont confrontés au quotidien dans de trop nombreux pays.

La charrue devant les bœufs ?

Notre première interrogation à partager interpelle l'utilisation que, comme Chrétiens, nous faisons de l'appel au pardon et à la réconciliation.

Comme Catholiques et comme Chrétiens, nous nous posons en effet ces questions : « Ne parlons-nous pas trop vite et de manière inconsidérée de réconciliation et de pardon ? Ne proposons-nous pas comme point de départ, charrue placée devant les bœufs, des perspectives qui ne sauraient se concevoir et se concrétiser, quand elles le peuvent, qu'après un cheminement souvent long et difficile et le respect d'un itinéraire qui exige autre chose que de la bonne volonté, de la bonne foi ou de bonnes intentions ? » Ne dit-on pas d'ailleurs que

l'enfer en est pavé ?

Ces questions, nous les avons faites nôtres, et nous croyons devoir les partager à l'occasion de ce 2^e Congrès Mondial Ecclésial concernant les questions de Justice et de Paix. Il y va, nous semble-t-il, de la crédibilité de notre parole mais aussi, parfois, de la lucidité dont nous avons à faire preuve dans la recherches de voies possibles pour la paix, à l'issue de conflits, à quelque niveau qu'ils puissent avoir eu lieu..

Quels chemins proposer : réponse de notre tradition ?

Si ces questions sont effectivement valides, ce que nous croyons, ce à quoi nous devons nous atteler, c'est à analyser, à soutenir et à proposer des chemins susceptibles de conduire le plus efficacement possible à ces horizons de réconciliation et de pardon qui restent sans équivoque les objectifs à poursuivre.

La tradition catholique relative au sacrement de réconciliation n'offre-t-elle pas une clé de lecture qui permet d'appréhender une telle interrogation ?

Elle désigne en effet quatre conditions pour qu'il y ait absolution possible au cœur du repentant, et pour qu'il y ait donc « pardon » :

- l'aveu de la faute ;
- le regret de l'avoir commise ;
- la réparation de ce qui est possible ;
- la ferme intention de ne pas recommencer ?

N'en va-t-il pas de même après tout conflit, pour que pardon et réconciliation soient possibles ?

La mémoire et l'aveu.

Ne faut-il pas en effet, pour qu'un début de rencontre soit possible entre victimes et agresseurs, qu'il y ait reconnaissance et aveu de la faute ?

Les deuils à faire, les tortures dont est marquée la chair, les spoliations non restituées, les insultes gravées dans les mémoires et dès lors les barrières surgies des souffrances subies, ne sauraient se dissoudre dans un discours globalisant qui camouflerait toutes les responsabilités individuelles.

Un travail de mémoire est dès lors nécessaire, qui cherche à établir le plus impartialement possible la vérité des événements qui ont été vécus, travail de mémoire qui ne survalorise, ni n'oblitére rien, mais qui :

- permette aux victimes ou à ceux qui se sentent tels de se faire entendre ;

- donne aussi la parole à ceux à qui ils demandent droit. En effet et bien qu'elles soient d'un autre ordre, le mal causé laisse également des cicatrices douloureuses et indélébiles en celles et ceux qui l'ont perpétré.

Une parole juste doit donc pouvoir être dite et entendue par tous de manière suffisamment crédible et fiable, représentation suffisamment consensuelle du passé pour ne pas pouvoir être mise en cause dans le futur par des manipulateurs de l'Histoire, révisionnistes ou communautaristes à la recherche de pouvoir ou de vengeance.

Le regret du mal causé

La reconnaissance et l'aveu de la faute ne sont rien encore toutefois si celui qui l'a commise s'en croit et s'en dit justifié.

De même, cet aveu ne débouchera sur aucun dialogue si l'agresseur considère avoir été contraint par des instances supérieures ou par des circonstances qui nécessitent à ses yeux de ne pas tenir compte du sort des victimes. Il ne saurait y avoir de regret sincère de fautes rejetées sur autrui.

Comment pouvoir espérer et construire des chemins de paix si les souffrances et les injustices causées ne sont pas assumées et regrettées sincèrement ?

La réparation

Aveux et regrets ne sauront encore suffire. Il importe que les victimes du mal subi par les fautes avouées et regrettées obtiennent justice et réparation.

Certes, les conséquences de bien des fautes sont irréversibles et irréparables. Pourtant, quand une relative réparation peut être faite, même si cette justice réparatrice ne peut être que partielle, il importe qu'elle puisse s'exercer.

Mais parallèlement, une justice punitive doit être exercée, sur le plan des juridictions nationales si possible, et, si elles sont déficientes, avec l'aide complémentaire de la justice internationale. Trop d'atteintes aux droits humains ont échappé à toute poursuite par des lois d'amnistie, d'immunité ou par l'incurie de juridictions nationales.

Sur le plan collectif, dans la toute grande majorité des cas, cette réparation ne peut l'être par les personnes qui ont perpétré la faute. Ce sont alors aux collectivités, et donc aux responsables politiques, à se substituer aux individus comme aux autorités publiques qui les ont précédés et qui ont été reconnues responsables des injustices et des exactions commises.

Il faut que justice soit rendue, ne serait-ce que symboliquement lorsque plus rien d'autre n'est possible.

« Plus jamais cela ! »

Quatrième condition indispensable enfin : la résolution ferme et sincère de qui a causé le mal, individus et collectivité, de ne plus répéter les fautes avouées.

Si la reconnaissance et l'aveu, le regret véritable de la faute ainsi que la réparation sont tous trois témoins et prises en charge du passé, ce qui en est le versant d' « à – venir », c'est l'engagement pris de manière crédible qu' « il n'y aura plus jamais cela ».

Les Commissions « Paix et réconciliation » : des pistes à suivre.

Dans tous les conflits de l'Histoire qui ont pu déboucher sur une paix véritable et durable, ces quatre conditions ont été rencontrées, peu ou prou en fonction des cultures et des circonstances.

Il faut, pour y parvenir, une volonté, une créativité, une patience et une écoute réciproque qui transcende les certitudes et les apriorismes qui ont causé ou qui sont nés du conflit.

Les désaccords qui ont été à la base de la conflagration doivent être revisités, dans l'esprit de réconciliation qui aura pu naître de cette quadruple démarche, et surtout dans la volonté commune de ne plus permettre que semblables choses se reproduisent.

La paix n'est pas l'absence de conflits et de reproches réciproques, elle est la prise en charge commune des intérêts divergents au départ, pour la construction d'un vivre ensemble dans l'harmonie voire dans la fécondation réciproque de ce qui nous diffère. C'est en effet dans la confrontation non conflictuelle, voire confiante de ces différences, que peuvent se dégager les consensus qui seront fondateurs de progrès sur les chemins de justice et de paix. L'exemple du chemin de réconciliation, après la seconde guerre mondiale, entre l'Allemagne et les pays qu'elle avait opprimés n'est-elle pas exemplaire à ce propos.

Parmi les pistes organisationnelles possibles, les commissions chargées de recueillir et de gérer les différentes étapes de ce processus de réconciliation sont à promouvoir. De telles commissions ou des démarches analogues ont déjà fait leur preuve à l'issue de conflits de la plus grave importance. Ainsi des Commissions « Vérité et Réconciliation » du Pérou ou d'Afrique du Sud. Leurs expériences et les fruits qu'elles ont pu produire ont ouvert des chantiers de réflexion et d'analyse qui ouvrent des perspectives aux peuples aux prises, aujourd'hui, avec des situations inacceptables d'oppression ou d'impunité de celles et de ceux qui ont opprimé.

L'ensemble de ces processus doivent se fonder sur la meilleure organisation politique démocratique possible, ce qui n'est pas aisé de reconstruire au sortir des conflits. Les responsables politiques, comme les médias qui participent à la construction des mentalités, ont un rôle de premier plan. Par ailleurs, dans ce contexte, le rôle de la société civile, et donc des Églises, est essentiel. Elle est sans conteste le lieu du dialogue et de la recherche d'équilibres dans les luttes sociales.

La nature du pardon

Le pardon est bien un chemin de réconciliation, mais il est aussi le fruit du processus de justice qui conduit à la paix.

Il n'est pas l'éponge qui effacerait la mémoire du mal subi et causé, comme elle le ferait d'un tableau couvert de gribouillis. Certains, même au sein des Églises, le vident parfois de sa substance. Ainsi réduit à une belle parole tombée sur le roc, dans les ronces ou sur les pierrailles du chemin, il est condamné à se dessécher, à s'étouffer ou à être foulé au pied, et il est déjà promesse de vengeance et de retour aux affrontements violents d'hier.

Le pardon n'est pas non plus l'oubli. Il permet de ne pas ressasser sans cesse des récriminations et des rancœurs, mais ce qui a été, a été ! Certes, les cicatrices n'ont pas à être indéfiniment exhibées, mais elles ne restent pas moins douloureusement inscrites dans la chair qui en garde trace.

« Par-donner », c'est donner par-delà, c'est être parvenu à concilier à nouveau ce que le conflit avait rendu inconciliable. Mais c'est aussi recevoir ce don de conciliation à nouveau possible. Le pardon n'est pas un agir unilatéral, il est l'offre d'une conciliation nouvelle qui doit être acceptée pour devenir fondatrice d'un nouvel « être ensemble ».

Levain dans la pâte et sel de la terre

Au cours de notre réflexion sur les questions que soulève l'impunité, comme dans toutes les recherches que nous effectuons du fait de notre mission d'Église, nous sommes constamment conduits à travailler avec des associations non chrétiennes, mais aussi non-croyantes ou pluralistes. Nous y croisons au quotidien des sœurs et des frères attachés comme nous à ce qu'advient une terre nouvelle et un monde nouveau. Nous ne partageons pas toujours leurs options, mais eux et nous reconnaissons ces différences comme fondatrices de notre besoin de travailler ensemble. Parce que nous les écoutons sans a priori et dans le respect de leurs engagements au service de leurs frères humains, ils nous écoutent aussi, et prennent en compte les valeurs auxquelles nous attachons prix du fait de notre foi au Dieu de Jésus-Christ.

Dans tous les domaines et donc aussi dans celui de la recherche de la paix par la réconciliation et la lutte contre l'impunité qui la rend inaccessible, nous nous sommes dès lors demandé, et nous nous demandons, si c'est bien au nom de notre propre foi en la « Bonne Nouvelle » que nous avons à interpeller les autres communautés de convictions ?

N'avons-nous pas à nous adresser à elles dans le respect de leur propre volonté de construire la paix par la justice, à l'écoute de leurs propres références ? Certes, c'est dans l'esprit évangélique que nous, Catholiques, tentons de progresser sur ce chemin, et cela rend témoignage à la Parole qui nous motive. Mais si, à propos de tout différend au sein de la société, nous ne travaillons pas d'abord et explicitement en tant qu'humains qui tendent la main à d'autres humains de bonne volonté, pourquoi espérons-nous que les autres communautés de conviction acceptent, notamment pour entrer dans un processus de pardon mutuel, de se référer aussi à nos croyances et à nos propres références de foi ?

Catholiques, Chrétiens, c'est en humain vis-à-vis d'autres humains en recherche de plus d'humanité que nous avons à être présents, comme citoyens de nos régions, de nos pays et du

monde, non pas à côté d'eux mais avec eux, levain dans la pâte du monde si nous n'avons pas peur d'y être mêlés, sel de la terre si nous acceptons d'y être plongés.

Benoit Albert.

ⁱ La Commission Justice et Paix francophone de Belgique travaille en étroite collaboration avec Pax Christi Wallonie - Bruxelles et en connivence avec sa consœur flamande « Rechtvaardigheid en Vrede ». Cette dernière a déposé sur le bureau de ce 2^e Congrès Mondial une contribution intitulée « Mettre en œuvre « Prends soin de la Création » : notre inspiration et nos intentions. La Commission Justice et Paix Wallonie francophone de Belgique se rallie aux analyses et aux positions de cette contribution.